



# CAVALAIRE

— GOLFE DE SAINT-TROPEZ —

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

### 1. AUTORITE DOMANIALE

Ville de CAVALAIRE-SUR-MER  
Place Benjamin Gaillard  
83240 CAVALAIRE-SUR-MER  
Tél. : 04.94.00.48.00  
Fax : 04.94.64.60.43  
Mail : [courrier@cavalaire.fr](mailto:courrier@cavalaire.fr)  
Site web : <http://www.cavalaire.fr>

### 2. CADRE LEGAL DE LA CONSULTATION

- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 portant sur la mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public ;
- Articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques imposant pour toute exploitation du domaine public l'organisation d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

### 3. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent avis d'appel à concurrence est lancé par la Commune de Cavalaire-sur-Mer en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'occupation d'un emplacement situé sur le domaine public communal et dédié à l'exercice de l'activité suivante :

**Location de rosalies (mécaniques et électriques).**

Ce projet revêt un intérêt manifeste pour la collectivité au regard de sa capacité à dynamiser l'offre touristique locale par une activité originale et conviviale, à promouvoir un tourisme responsable et respectueux de l'environnement, et à générer des retombées économiques directes et indirectes tout en valorisant le patrimoine et les espaces publics.

Le présent avis d'appel à candidature a pour objet d'organiser une procédure de sélection préalable garantissant impartialité et transparence, tout en assurant des mesures de publicité permettant à d'autres candidats potentiels de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du Code de la propriété des personnes publiques.

#### **4. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION**

La Commune met à disposition de l'exploitant un emplacement d'une superficie de :

**40m<sup>2</sup> à 45m<sup>2</sup>**

Cet emplacement est situé : **Parvis Maison de la Mer – 83240 Cavalaire-sur-Mer.**

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. La Commune fournit à l'exploitant le raccordement à l'électricité.

L'installation devra répondre aux caractéristiques techniques suivantes :

- **Chalet d'accueil**
- **Caisse pour recevoir le public de mai à septembre**

#### **5. CONDITION DE L'OCCUPATION**

L'occupation sera exercée aux jours et heures indiquées ci-dessous :

- **De début mai à fin septembre**
- **Ouverture 7 jours/7 pendant la période de juillet et août**
- **En dehors de ces périodes de haute fréquentation : horaires d'ouverture minimum à prévoir (à définir précisément par l'exploitant)**

#### **6. DUREE DE L'OCCUPATION**

L'occupation est consentie pour une durée de 2 ans de début mai à fin septembre.

#### **7. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION**

Conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation du domaine public est assujettie au paiement par l'occupant d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal n°174/2025 du 17 décembre 2025 portant fixation des droits de place issus de l'exploitation du domaine public et calculée selon les modalités suivantes :

- **Emplacement pour location rosalie – 41.69€ le m<sup>2</sup>**
- Comprenant l'accès à l'électricité pour la recharge des rosalies.

En sus de cette redevance, il sera demandé à l'occupant de répondre à la sollicitation suivante :

## **8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Tout candidat souhaitant répondre au présent avis d'appel à concurrence doit produire un dossier de candidature comprenant une proposition argumentée permettant à la Commune d'apprécier sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet.

Ce dossier devra comporter les pièces justificatives suivantes :

- Copie recto/verso de la carte d'identité nationale en cours de validité ;
- Extrait kbis ou attestation d'inscription à l'INSEE de moins de trois (3) mois ;
- Attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile professionnelle en cours de validité, signée et tamponnée par l'assureur ;
- Une notice descriptive de l'activité projetée (caractéristiques techniques avec présentation et description du matériel et du mobilier utilisés, présentation des investissements nécessaires et budget prévisionnel, photographies, schéma ou plan permettant de visualiser l'implantation des installations et leur emprise au sol, les mesures en faveur du développement durable et éco responsable envisagées, programmation prévisionnelle du projet avec périodes et horaires d'ouverture au public et grille tarifaire de chaque attraction pour le public) ;

## **9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont à envoyer à compter de la date de publication du présent avis :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
Service Domaine Public  
Place Benjamin Gaillard  
83240 CAVALAIRE-SUR-MER**

- Soit par mail à l'adresse mail suivante : **domaine.public@cavalaire.fr**, étant précisé que seront pris en compte la date et l'heure de réception effectifs sur la boîte mail.

**La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 6/03/2026 à 00h00.**

Tout dossier non complet ou reçu après les date et heures limites de dépôt sera automatiquement rejeté.

## **10. CRITERES D'ANALYSE ET DE SELECTION DES CANDIDATURES**

La sélection des candidatures se fera au regard des critères de notation suivants :

- Qualité et pertinence du projet ;
- Aspects extérieurs et esthétique et intégration dans l'environnement ;
- Qualités professionnelles (expériences professionnelles du candidat) ;
- Horaires et tarification au public proposées ;
- Définir un plan de sécurité pour les usagers (explications, éclairages des rosales, ceintures de sécurité).

#### 11. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Toulon  
5 rue Racine  
CS 40510  
83041 TOULON CEDEX 9  
Tél. : 04.94.42.79.30  
Fax : 04.94.42.79.89

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le présent avis d'appel à la concurrence fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville à compter du 17 février 2026.

Le Maire,  
Philippe LEONELLI

